

Erratum sur la version 2017/3 du glossaire Scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté (DRS – Indemnités)

Version corrigée le 26/10/2017

Glossaires : Adaptation du domaine de définition de 2 zones

Zone 00074 - RefStartingDate (DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE)

IL Y A	IL FAUT
<p>La date doit être égale ou postérieure à la date de production. La date doit être antérieure à la date de création du formulaire. La date doit être postérieure ou égale à la date de début de l'occupation.</p>	<p>La date doit être égale ou postérieure à la date de production. La date doit être antérieure à la date de création du formulaire. La date doit être postérieure ou égale à la date de début de l'occupation. La période de référence ne peut être postérieure au 31/12/2017.</p>

Zone 00075 - RefEndingDate (DATE DE FIN DE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE)

IL Y A	IL FAUT
<p>La date doit être égale ou postérieure à la date de production. La date de fin de la période de référence est égale ou postérieure à la date de début de la période de référence. La date doit être antérieure ou égale à la date de création du formulaire. La date doit concerner le même mois et la même année que la date de début de la période de référence.</p>	<p>La date doit être égale ou postérieure à la date de production. La date de fin de la période de référence est égale ou postérieure à la date de début de la période de référence. La date doit être antérieure ou égale à la date de création du formulaire. La date doit concerner le même mois et la même année que la date de début de la période de référence. La période de référence ne peut être postérieure au 31/12/2017.</p>